

## Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138

### Compte rendu de la 3<sup>e</sup> séance de médiation avec le requérant et l'initiateur du projet

**Lieu :** Bureaux du BAPE à Québec  
**Date et heure :** le 28 octobre 2024, à 11 h 00

#### **Participants**

##### **Requérant**

Patrick Leroux (en ligne)

##### **Initiateur du projet (ministère des Transports et de la Mobilité durable)**

Sophie Dion (en ligne)

*Directrice des projets*

*Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec*

Sébastien Rheault, (en ligne)

*Coordonnateur à la Direction des projets*

*Direction de la Mauricie - Centre-du-Québec*

##### **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Mireille Paul

*Présidente et commissaire responsable de  
l'enquête et de la médiation*

Karim Chami

*Analyste*

Rachel Sebareme

*Coordonnatrice*

#### **1. Le mot de bienvenue**

La présidente souhaite la bienvenue au requérant et aux représentants de l'initiateur de projet.

#### **2. Le rappel des sujets abordés lors de la 2<sup>e</sup> séance de médiation**

La présidente rappelle les points discutés lors de la précédente séance de médiation, notamment la responsabilité de la commission de vérifier que l'aménagement d'une simple voie privative en impasse proposée par le requérant menant à sa propriété ainsi qu'à celle de son voisin et acceptée par la municipalité de Batiscan préserverait les droits du tiers concerné avant de l'inclure éventuellement dans une lettre d'engagement qui conclurait la médiation. Pour rappel, Patrick Leroux propose, qu'une fois aménagée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable et remise à la municipalité de Batiscan tel que prévu dans le cadre du projet, que celle-ci lui transfère la propriété de cette voie, qu'il s'engage à déneiger, et qu'une servitude de passage soit octroyée à son voisin. À cet effet, la commission devait rencontrer Mario Lacombe, voisin immédiat du requérant afin de lui soumettre la solution proposée par ce dernier.

#### **3. Les résultats de la rencontre de la commission avec Mario Lacombe**

La présidente mentionne que la commission a rencontré Mario Lacombe, le mardi 22 octobre 2024 et lui a fait part de la proposition formulée par le requérant. Elle indique que celui-ci a opposé une fin de non-recevoir à la solution proposée. Mario Lacombe souligne que la configuration en cul-de-sac prévue dans le projet le satisfaisait et qu'il n'entrevoit aucun avantage à la remplacer par celle proposée par le requérant. Il affirme être plus préoccupé par

---

Projet de **construction d'un pont au-dessus  
de la rivière Batiscan sur la route 138**

les impacts de la construction du pont sur les activités de la marina de Batiscan dont il est propriétaire que par la forme que prendrait la voie donnant accès à sa propriété et à celle de son voisin, Patrick Leroux.

Sollicité par la présidente pour réagir à la position de son voisin sur la proposition qu'il a formulée, le requérant affirme n'avoir aucun commentaire à faire. La présidente demande également à l'initiateur s'il souhaitait réagir à la position de Mario Lacombe. Celui-ci répond par la négative.

#### **4. La fin de la médiation**

Dans le contexte, la présidente indique qu'elle met un terme à la médiation sur le projet. Elle mentionne qu'au terme de la séance, la commission poursuivra la rédaction de son rapport sur la médiation qu'elle remettra au ministre au plus tard le 6 décembre 2024.

Elle remercie le requérant et l'initiateur pour avoir pris part à la médiation sur le projet de bonne foi et d'avoir contribué à instaurer un climat d'échange respectueux et serein.

#### **5. La clôture de la séance**

La séance prend fin à 11 h 20.

<b>Compte rendu fait le 28 octobre 2024</b>	<b>Rédigé par : Karim Chami</b>
	<b>Validé par : Mireille Paul</b>